

INTRODUCTION de S. de TAPIA, S. AKGÖNÜL (éds.), Minorités discrètes, diasporas en devenir ? Kalmouks, Kazakhs et Tibétains en France, Paris, L'Harmattan, coll. « Compétences interculturelles », 2008, 322 p.

Le titre de ce livre aborde des concepts méritant à eux seuls quelques explications. Kazakhs, Kalmouks et Tibétains de France, de très petites « communautés » en chiffres relatifs comme absolus (de quelques dizaines à quelques centaines de personnes) ont été témoins, sujets et acteurs, d'histoires de vie compliquées, souvent brisées. Néanmoins la lecture des trajectoires individuelles donne des indices sur la capacité d'insertion et d'intégration de la société française de populations extrêmement variées comme sur la capacité d'adaptation, parfois de survie, de groupes sociaux fragilisés par un contexte politique qui les dépasse. L'apparition plus récente d'une immigration kazakhstanaise, composée en partie d'étudiants en formation, est venue compliquer le tableau, car ces ressortissants de la République du Kazakhstan indépendante, quand bien même ils peuvent être issus des mêmes tribus, ont connu une toute autre histoire, celle de l'URSS et de la perestroïka, sans passer, ni par la Chine, ni par la Turquie, comme les Kazakhs de Turquie immigrés en France.

Il faut souligner de prime abord le fait qu'il s'agit au départ de communautés migrantes avec des caractéristiques communes à toutes les communautés migrantes, puis immigrées. Difficultés d'adaptation liées à la langue, aux traits culturels et au fait religieux sont présentes dans deux communautés (les Kazakhs et les Tibétains) alors que pour les Kalmouks le temps semble avoir eu l'effet « bénéfique » d'amener une véritable dilution dans la société française, si toutefois la disparition de traits culturels et linguistiques peut être considérée comme un bénéfice. Parmi les traits communs, la cristallisation de l'identité sur la culture et la religion d'origine, mais avec des évolutions sensiblement différentes -l'islam kazakh, dans les faits turc, est considéré comme un frein à l'intégration alors que le bouddhisme tibétain, partagé avec les Kalmouks, joue au contraire un rôle positif dans l'imaginaire français-, le passage presque obligé par certaines activités comme la grande industrie aux pénibles postes de travail (sidérurgie, caoutchouc, mines, pour les Kalmouks préfigurant les Turcs à Montargis ou en Auvergne), la confection sous diverses formes (Kalmouks à Paris et New Jersey, Kazakhs dans le cuir à Istanbul ou Kaboul, Tibétains devenant commerçants en tricot en Inde) ou encore la restauration pour les Tibétains. Toutes choses observées par ailleurs dans des populations immigrées mieux connues comme les Arméniens, Juifs sépharades, Vietnamiens, Chinois...

Les trois « communautés » qui nous intéressent ont certes des différences et des similitudes tant dans leur parcours historique que dans leur mode de vie. Toutes ces différences et similitudes, particularités communautaires et caractéristiques propres aux groupes de migrants sont relatées dans le chapitre qui suit ces prolégomènes. Ici nous voudrions attirer l'attention sur un fait commun à toutes trois : les Kazakhs, les Kalmouks et les Tibétains de France entretiennent tous, à des degrés différents il est vrai, des relations avec trois pays fort distincts. Pour les Kazakhs de France, il s'agit de la France, de la Turquie et du Kazakhstan ; pour les Kalmouks, ce sont la France, la Kalmoukie et la Russie et peut-être selon les enquêtes de Franck Gosselin, l'Arménie ; et pour les Tibétains, ce sont la France, la Chine (le Tibet) et l'Inde. Selon le caractère diasporique de la communauté, comme le sous-entend notre titre, d'autres pays entrent en ligne de compte, comme l'Allemagne ou la Chine, sinon la Mongolie, pour les Kazakhs, les États-Unis pour les Kalmouks et la Suisse pour les Tibétains. Mais l'histoire parfois récente renvoie inévitablement à la Haute Asie des origines, à la Mongolie, au Xinjiang et au Tibet, donc à la sphère du monde chinois, avec lequel les relations sont souvent conflictuelles. Ce vaste espace d'interaction est certainement le sort de toute communauté diasporique, néanmoins, là aussi, il faut signaler des particularités.

Les Kazakhs de France sont encore, pour une très grande majorité, des Kazakhs de Turquie qui redécouvrent depuis une quinzaine d'années le Kazakhstan, la patrie rêvée et mythifiée. Ils donnent l'impression, à travers les biographies d'Alexia Larssonier, de s'intéresser autant à la Turquie qu'au Kazakhstan sans être totalement isolés en France. Pour notre étude, ils sont les seuls à être de culture musulmane. Ils sont en rapport avec des Kazakhs de leurs tribus et lignages d'origine en Turquie et au

Kazakhstan, en Chine ou en Mongolie, mais aussi en émigration dans d'autres pays occidentaux (Allemagne, Suède, Etats-Unis...), notamment pour les pratiques matrimoniales.

Les Kalmouks, les plus anciens en France, sont naturellement les moins touchés par la naissance d'une mère patrie, mais selon Franck Gosselin, ils ne sont pas totalement indifférents, notamment les plus âgés d'entre eux, les plus jeunes étant injoignables, donc impossibles à enquêter ! Alors que des pratiques linguistiques les rapprochent des Russes avec lesquels ils ont partagé des destins d'immigrés au début du siècle, quelques manifestations bouddhiques les attachent superficiellement, au moins dans l'immédiat, au Tibet et au Dalai-Lama. La communauté américaine semble plus active et moins assimilée que celle qui est, peut-être, sur le point de disparaître en France.

Et enfin les Tibétains, dans une position internationale délicate, car réfugiés *de facto* -sans en avoir le statut reconnu dans bien des cas- témoignent d'une intégration surprenante en France en dépit des liens spirituels forts avec le Tibet et l'Inde où réside le Dalai Lama. Il existe d'autres liens, plus lâches avec d'autres communautés tibétaines en occident mais une structure diasporique *stricto sensu* semble être inexistante.

Les groupes en question ont certes des problèmes, des revendications communautaires à l'exception des Kalmouks, et individuelles aussi, mais dans la plupart des cas, les individus ne donnent pas l'impression de souffrir de leurs identités multiples et de leur parcours complexes ; au contraire une certaine fierté se dégage des discours, notamment chez ceux qui sont politiquement et idéologiquement engagés tels ces quelques Kazakhs. Cette absence de gêne due aux origines ethniques ainsi qu'aux statuts d'immigrés ou de réfugiés est-elle le signe des aspects positifs du modèle intégrationniste à la française, voici une des questions à laquelle ce livre tente de répondre. Peu nombreuses, peu connues, peu étudiées en tant que telles, les trois populations font très rarement parler d'elles, d'où l'expression retenue de « minorités discrètes ». Rien n'est caché ou sous-entendu, la discrétion est ici un constat, sinon une qualité, dans un débat public sur l'immigration souvent peu serein. Mais l'étude qui suit vise également d'autres objectifs. Un premier objectif est justement de les faire connaître pour l'exemplarité de leurs trajectoires d'êtres humains ayant vécu des destins collectifs parfois cataclysmiques. Ainsi nous essayerons de présenter leur histoire, leurs traits culturels, leur langue, leurs croyances et pratiques religieuses. À cette présentation communautaire s'ajoutent quelques tranches de vie qui nous aideront, en cernant les destins individuels, à appréhender ces groupes tout en menant une réflexion sur les politiques dites d'intégration.

Une des questions soulevées dans cet ouvrage, en réponse à l'appel d'offre initial, est celle de l'existence ou non de problèmes pour des immigrés un peu atypiques. On peut comprendre cette question de deux manières. Les membres de ces trois groupes ont-ils des problèmes liés à leur appartenance, le cas échéant que faut-il faire pour résoudre ces problèmes (politiques culturelles, actions des pouvoirs locaux, coopération étatique avec les États avec lesquels ces communautés sont liées d'une manière ou d'une autre...) ? Ou alors la présence de ces groupes pose-t-elle, posera-t-elle, problèmes à la société d'accueil, c'est-à-dire aux Français qui les côtoient (politiques d'assimilation, renforcement de l'imperméabilité des frontières, politiques d'encouragement au retour au pays d'origine...) ?

Dans les deux cas, l'approche de l'observateur est une approche de majorité à minorité. Nous envisageons une partie de la population vivant en France selon des critères ethniques, linguistiques et religieux et nous analysons cette frange -marginale il est vrai- de la population avec des préoccupations propres à la France. Cette approche implique inévitablement dans la réflexion des concepts tels que « minorité », « communauté immigrée » et « population issue de l'immigration ». Bien que juridiquement flou, le concept de minorité est difficile à appliquer à chacun des trois groupes étudiés. En effet, le droit international fait une distinction entre minorités nationales et groupes d'immigrés, les premières ayant des droits communautaires plus étendus que les seconds. Mais, même sur ce point, existent quelques complications. Une partie des membres des trois groupes sont citoyens français -il s'agit d'une partie grandissante des Kazakhs, notamment ceux de la « seconde génération » et de la quasi-totalité des Kalmouks- et à ce titre ils bénéficient des droits politiques et civiques

accordés à tous les ressortissants français, ceux que l'on peut appeler « droits négatifs », garantissant l'égalité des citoyens. Néanmoins, il s'agit là de droits individuels et non communautaires.

Ainsi le sens donné ici au terme « minorité » recouvre un état de fait sociologique qui ne néglige pas la perception de la majorité et surtout l'auto-perception du groupe. Sociologiquement, une minorité est un groupe d'individus ayant une conscience identitaire, numériquement faible par rapport à la majorité également dotée d'une conscience identitaire, dominée socio-économiquement ou se considérant en position de dominée et possédant des caractéristiques identitaires objectives différentes de celles de la majorité.

La définition plus politique et surtout juridique d'une minorité ne peut certes pas s'appliquer aux trois groupes étudiés. Néanmoins, cette définition inspirée de Capotorti (1979) et devenue désormais classique contient des éléments factuels et perceptuels applicables au moins à deux des trois groupes. Nous avons estimé que le qualificatif de minorité était pertinent car, à des divers degrés, Kazakhs, Kalmouks et Tibétains réunissent les cinq critères nécessaires :

- **Être différent de la majorité** de plusieurs manières ; ces différences sont souvent désignées dans les documents récents comme ethniques, religieuses et linguistiques. D'une manière plus générale on peut considérer une minorité un sous-groupe intégré géographiquement dans un groupe plus large (nation / société / peuple) dont les membres partagent les mêmes caractéristiques qui diffèrent du groupe environnant (Fairchild 1944 : 134). S'agissant des trois communautés, s'ajoute une forte altérité physique par rapport à la société globale, altérité qui accroît d'autant la visibilité d'une appartenance allogène.
- **Être numériquement faible** à l'intérieur des frontières d'un État reconnu donné. Il importe peu que la minorité soit majoritaire dans telle ou telle région de l'État. Ce critère également pose un certain nombre de problèmes dans la mesure où s'il s'applique facilement aux États-Nations unitaires, il n'en va pas de même pour les États fédéraux. Néanmoins, à peu près l'ensemble des documents internationaux et bilatéraux exige une certaine concentration, sans préciser ni le nombre ni le taux, pour qu'une minorité puisse profiter des droits spécifiques. Ainsi pour prétendre à ces droits dits minoritaires, nos trois groupes sont non seulement numériquement trop faibles mais de plus ne peuvent présenter une concentration géographique quelconque.
- **Ne pas être dominant** politiquement et économiquement. Le concept de domination doit être explicite. La terminologie de « majorité dominante » et « minorité dominée » recouvre des sens légèrement différents dans les sociologies américaines et européennes (Marden 1952 : 26). Alors que dans la sociologie américaine le terme *minority* désigne tous les groupes qui se considèrent en position de dominés de quelque manière que ce soit, par la ou les majorités dominantes, en Europe le même terme est souvent appliqué à des groupes qui présentent des particularités « objectives » à l'origine d'une discrimination quelconque. C'est dans la sociologie de Bourdieu que ce rapport de dominé/dominant apparaît le mieux (Mucchielli 1999 : 64-67). Kazakhs, Kalmouks et Tibétains de France, constituant des groupes très marginaux, sont *de facto* dans une position dominée, parfois doublement marginalisés à la fois de la part de la société ambiante mais aussi du groupe ethno-religieux plus large auquel ils appartiennent (Kazakhs dans l'immigration turque, Kalmouks parmi les « Russes blancs », Tibétains dans l'ensemble chinois).
- **Être citoyen de l'État en question**, dans la mesure où si les membres d'un groupe donné ne sont pas des citoyens, ils entrent dans la catégorie d'étrangers. Il faut préciser que le critère de citoyenneté, bien qu'admis unanimement par les juristes, est difficilement opérationnel dans la mesure où sociologiquement parlant il existe beaucoup de communautés possédant l'ensemble des caractéristiques d'une minorité sans pouvoir profiter des droits qui en découlent. Les groupes sociologiquement minoritaires ne possédant pas la citoyenneté de l'État où ils résident peuvent être les résultantes de plusieurs faits historiques, politiques et sociologiques. Ainsi si tous les Kalmouks sont citoyens français, les Kazakhs de France, tout en formant un groupe compact, peuvent posséder des statuts juridiques différents, notamment de nationalité française, turque, kazakhe ou les différentes combinaisons des trois.

A ces quatre critères objectifs il faut en ajouter un cinquième, subjectif. Il s'agit de l'existence de la **conscience minoritaire**. « *Comme il n'y a pas de classe sans conscience de classe, il n'y a pas de minorité sans conscience minoritaire* » (Oran 2005 : 26). Cette conscience peut être une auto-identification ou peut être créée, voire parfois, imposée par la majorité. Dans les deux cas, la minorité a connaissance de son état minoritaire. Cette conscience minoritaire et la volonté de préserver une culture particulière sont encore et toujours fortement présentes chez les Kazakhs et les Tibétains, mais semblent en voie de disparition chez les Kalmouks selon les entretiens accordés.

Ici aussi, nous touchons une des limites de l'analyse présentée ici. La question de la conscience identitaire des trois groupes étudiés est analysée sous deux approches différentes. Dans une première partie, nous présentons la complexité et la solidité de l'histoire identitaire de ces groupes pour démontrer que l'appartenance minoritaire est le fruit de références au passé culturel du groupe. Dans un deuxième temps, nous nous appuyons sur des entretiens menés par Franck Gosselin, Alexia Larsonnier et Sandrine Fautrez, parsemés de récits de vie. Travailler sur le vécu des individus appelle un certain ombre de mises en garde notamment sur la subjectivité accrue de l'analyse autobiographique (Abou 1981 : 95). Nous sommes incontestablement face à une subjectivité double, celle de l'interlocuteur qui met en scène sa vie selon les données du moment présent et celle de l'observateur qui interprète le récit selon ses propres *a priori* et les besoins de l'enquête (Schnapper 1999 : 63). Par conséquent même lorsque les intéressés déclarent ne pas avoir une quelconque conscience identitaire autre que française, le fait même de la mise en scène des parcours individuels devient des éléments introductifs aux sentiments identitaires multiples, complexes et interactionnels.

Seuls les Kazakhs semblent avoir des droits communautaires linguistiques puisque le turc est enseigné comme langue vivante à l'école secondaire française (il s'agit évidemment du turc de Turquie, mais n'oublions pas que les Kazakhs de France sont largement « turquisés »). L'émergence d'un Etat-nation indépendant au Kazakhstan, quand bien même cette population est originaire de Chine et de nationalité turque est un fait incontournable sur lequel nous reviendrons.

Les Kalmouks, que l'on peut qualifier littéralement de « population issue de l'immigration », ne réclament pas de droits communautaires, autrement dit, de droits positifs. C'est à peine si les personnes rencontrées manifestent quelques regrets pour la disparition de la langue kalmouke et des traditions chez les jeunes.

Pour les Tibétains la situation est plus délicate. De citoyenneté chinoise pour la plupart et vivant en France avec le statut de réfugié politique, les revendications semblent se focaliser au niveau politique, destinées à la résolution du problème de l'occupation chinoise.

L'une des questions posées est également celle de l'apparition de « nouvelles diasporas ». Ce thème, très courant dans les réflexions des chercheurs européens travaillant sur la migration internationale (après avoir surtout été le fait de leurs collègues américains), n'est pas innocent dans le contexte des discussions, parfois polémiques, sur les évolutions du modèle français d'intégration et dans la gestion parfois contradictoire dans les faits de l'immigration dans un pays de tradition assimilatrice comme l'est effectivement la France. Un grand nombre de colloques, congrès, tables rondes, journées d'étude... ont été réunis en France sur ce thème, faisant l'objet d'un nombre impressionnant de publications¹, cédant parfois la place à ce que Stéphane Dufoix nomme un *mot passe-partout* ou un *mot-cliché* (Dufoix 2003 : 34). L'auteur fait là un remarquable et utile exercice de déconstruction et d'analyse critique de la notion dans un ouvrage de la collection universitaire Que sais-je ?

Nous ne répondrons pas définitivement à la question, laissée à la libre appréciation du lecteur, car les populations immigrées dont il est question ici, Kalmouks, Kazakhs et Tibétains, se trouvent en réalité

¹ Par exemple, dans la production française : Prévelakis 1996, Bruneau 1995, *CEMOTI* 2000, Berthomière et Chivallon 2006, Anteby-Yemini, Berthomière et Sheffer 2005, *Espace, Populations, Sociétés* 2006... auxquelles nous avons d'ailleurs souvent participé pour discuter la situation turque.

confrontées à des situations très différentes, moins dans leurs trajets migratoires historiques et les modalités de leur insertion (voire de leur intégration en France) que dans l'évolution, postérieure à leur départ, de chacun des espaces d'origine. Ainsi, si nous sommes souvent réticents pour qualifier l'émigration turque dans son ensemble de diasporique, malgré sa rapide dispersion dans un champ migratoire mondialisé, il n'en reste pas moins que cette émigration comprend de nombreux segments de populations diasporiques au sens le plus classique et le plus accepté du terme (Juifs, Arméniens, Assyro-Chaldéens), de diasporas en construction (Kurdes) ou de groupes dispersés aux quatre coins du monde et cherchant à reconstruire une identité (Nord-Caucasiens, comme les Tcherkesses et les Tchétchènes). Outre la discussion sur les éléments constitutifs des diasporas (discutés par Bruneau 1995, 2004, Chaliand et Rageau 1991, Lacoste 1989... et présentés par de nombreux ouvrages collectifs), il nous semble ici que la variable que l'on pourrait définir par la « possibilité du retour » est primordiale². Or, depuis les années 1990, Kalmouks et Kazakhs, de France ou d'ailleurs, sont libres de leurs mouvements et parfois incités à « revenir » (kazakh : *oralman* ; turc : *muhacir* ou *göçmen*), contrairement aux Tibétains qui n'ont guère de choix politique, entre exode et soumission à l'autorité chinoise. Que les retours ne soient pas massifs, même lorsque les conditions juridiques s'y prêtent est une autre histoire. Que les Arméniens de la diaspora ne rentrent pas massivement en République d'Arménie n'est pas si étonnant, d'une part, rester là où ils vivent est leur droit le plus strict, d'autre part, ils sont en droit d'estimer que les conditions économiques et / ou sociales et politiques ne sont pas réunies dans leur Etat éponyme. Le parallèle avec Israël, né en 1947 (après presque deux millénaires d'éclipse !), est toujours instructif pour les populations qualifiées de diasporiques.

Si nous ne répondons pas directement à la question, c'est aussi parce que la variable-temps n'est pas toujours pertinente. Que pèsent dans l'histoire (d'une partie limitée) d'un peuple plusieurs décennies d'absence, malgré toutes les souffrances endurées (et dans les trois cas étudiés, elles ne sont pas anecdotiques) face à des expériences comme celles des Juifs ou des Grecs pontiques qui se chiffrent en siècles ? La dispersion est ici une réalité géographique manifeste, mais peut-être pas encore une caractéristique fondamentale. Par contre, à des degrés divers, les trois peuples sont issus d'une expérience nomade millénaire, ce qui est pourtant moins vrai de la grande majorité des Tibétains. L'une des questions posées, sous l'expression « diasporas en devenir ? » (où le « ? » est fondamental) est bien celle du potentiel migratoire que pourraient représenter dans le futur les trois populations confrontées pour deux d'entre elles (Kalmouks et Kazakhs) plus à des problèmes économiques que politiques, pour la troisième (Tibétains) plus à des problèmes politiques qu'économiques, alors qu'au départ de notre réflexion, les trois groupes ressortaient essentiellement de la question politique. Alors que l'attrance de la Kalmoukie pour les Mongols occidentaux (de même origine historique, de même langue) était une vue de l'esprit au moment de l'enquête MIGRINTER pour le FASILD, les informations les plus récentes confirment l'arrivée de citoyens chinois d'ethnie mongole (Oïrates) en Kalmoukie et, de ce fait, la possibilité de pousser plus avant, vers l'Occident (Europe et Amérique), en se servant des têtes de pont historiques (1920, 1945).

Notre définition de la diaspora est ici relativement simple : pour relever de la diaspora, la population étudiée doit se trouver **en situation minoritaire dans un territoire qui n'est pas celui de ses origines, se démarquer par une volonté de maintenir une identité spécifique relative à l'appartenance initiale** (qui peut passer très classiquement par la religion, la langue, le maintien de traditions et de valeurs propres) mais en construisant un **réseau de relations denses** (autant que faire se peut) **entre groupes expatriés**, ou comme l'écrivait en 1992, Emmanuel Ma Mung, en jouant sur « *multipolarité de la migration et interpolarité des relations* » (Ma Mung 1992 : 186-187). La **dimension temporelle** est fondamentale : la mémoire doit être intergénérationnelle et permettre la transmission de la conscience identitaire sur un temps suffisant pour que perdure cette conscience. La population diasporique peut être stigmatisée par la population autochtone comme réfractaire à toute assimilation ou au contraire passer totalement inaperçue. Elle peut être vécue comme un « danger pour la cohésion nationale » ou passer pour un simple élément folklorique plutôt sympathique et de fait bien tolérée. La question est surtout celle de la coexistence de modèles de sociétés parallèles, vivant

² On se rappellera que les Arméniens, expulsés de l'Empire ottoman dans les années 1920 dans les circonstances que l'on sait, suite à la cataclysmique année 1915, « bénéficiait » d'un « passeport » Nansen, de fait un sauf-conduit, où figurait la mention « sans retour possible ».

parfois en bonne intelligence, mais où la minorité est toujours susceptible d'être la victime d'une répression politique qui, dans les cas extrêmes, peut aller jusqu'au génocide, au sens juridique reconnu par l'ONU en 1948³. La construction de l'Etat-nation moderne est à cet égard hautement préjudiciable à la notion de diversité que véhiculent minorités nationales ou populations diasporiques. Dans le cas de notre étude, se profile un autre modèle possible, celui de populations nomades dont l'usage de l'espace est encore différent, quand bien même il montrerait bien des points communs avec le modèle diasporique. Nous faisons référence aux travaux d'Alain Tarrius (1995) qui définit dans les migrations contemporaines des types « errant », « diasporique » et « nomade » de migrants modernes. Or dans deux cas, kazakh et kalmouk, la référence de départ est clairement nomade, mais ce n'est que partiellement le cas de la référence tibétaine.

Ainsi, Kazakhs, Kalmouks et Tibétains de France présentent chacun particularités et similitudes. Le travail collectif ici présenté tente d'apporter des éclaircissements tant descriptifs qu'analytiques, plutôt qualitatifs que quantitatifs, à la situation de ces groupes en France, et d'amorcer un travail socio-historique en vue de dégager des analyses sur les multiples sens que recouvrent les concepts tels que l'intégration, l'assimilation ou l'acculturation.

³ Selon la définition donnée par le juriste Lemkin et reprise par la Convention des Nations Unies en 1948, texte français disponible sur http://www.unhcr.ch/french/html/menu3/b/p_genoci_fr.htm. La *Shoah*, entre 1933 et 1945, est sans doute le cas le plus extrême, lorsqu'on songe à l'apport juif à la culture allemande et à l'intégration économique, sociale et culturelle de cette population, autochtone depuis des siècles ! Il n'est pas utile de revenir sur ce qui peut conduire à un génocide, sauf pour souligner que ce cas, si ce n'est son caractère extrême, n'est pas unique et que l'actualité ne préserve en aucune manière d'autres cas en cours ou à venir. Se reporter aux ouvrages récents de Stéphane Rosière (2006) sur la notion, proche mais non identique, de nettoyage ethnique et de Georges Bensoussan (2006) sur les processus intellectuels conduisant au génocide.